

La licence en un regard

LICENCE BIOLOGIE

Les socles disciplinaires de la première année du Portail Biologie & Ingénierie permettent de découvrir les spécificités des deux parcours proposés dans la Licence Sciences de la Vie. La deuxième année est une année de détermination, certains enseignements sont plus approfondis, selon le choix entre un parcours de **Sciences de la Vie** et un parcours **Sciences de la vie et de la Nature**. La troisième année est une année de spécialisation. La formation s'appuie sur des savoirs fondamentaux communs et développe des enseignements de spécialité d'une part pour le parcours **Biochimie & Biologie Cellulaire** et d'autre part pour le parcours **Biologie Générale & Sciences de la Terre**.

A l'issue de la deuxième année il est possible de préparer une **Licence Professionnelle** vers des carrières de technicien de recherche et développement ou technicien de production dans des secteurs d'activités aussi variés que l'industrie pharmaceutique, cosmétique, nutraceutique ou agro-alimentaire, la chimie des bio polymères. La poursuite d'études après un diplôme de Licence permet la préparation de **Masters indifférencié ou en alternance** en biochimie, biologie cellulaire, écologie, environnement, biologie des organismes, biodiversité/évolution, physiologie, communication scientifique, enseignement... Le niveau licence permet l'accès aux **écoles d'ingénieur** ou aux **écoles vétérinaires** respectivement par le biais du concours B-ENSA ou B-ENV (attention ces concours subiront une réforme en 2016). Le **cursus Master en Ingénierie** (voir CMI) prépare les étudiants au niveau d'ingénieur expert en 5 ans.

DEBOUCHES

Le diplômé de Licence Sciences, Technologies et Santé mention Biologie peut assurer la responsabilité d'activités diverses :

- Exercer une activité de technicien dans un laboratoire public ou privé (spécialité Biochimie & Biologie Cellulaire)
- Travailler en équipe sur une thématique de recherche (spécialité Biochimie & Biologie Cellulaire)
- Appliquer une stratégie scientifique et expérimentale : mise en place de la technologie
- Choisir et participer à la mise au point des techniques analytiques adaptées à une problématique biologique
- Collecter, gérer, synthétiser et diffuser des données et connaissances actualisées
- Participer à une communication et une animation scientifique
- Repérer des questions nécessitant une expertise, élaborer des études de faisabilité technique
- Enseigner en écoles ou en collèges, lycées en Sciences de la Vie et de la Terre.

PREREQUIS

L'admission en L1 est de droit pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat de la Série S, ou équivalent. Sur dossier en L2 pour les étudiants ayant tenté les concours de médecine, pharmacie ou vétérinaires. Les critères d'admission en deuxième année sont redéfinis par la commission pédagogique tous les ans. Si la demande n'est pas acceptée, une inscription en L1 est proposée. Admission possible en L3 pour les étudiants en école d'ingénieur après une classe préparatoire. Sur dossier (et/ou entretien) en L2 ou L3 pour les étudiants issus d'autres parcours, les étudiants titulaires d'un DUT ou de toute formation équivalente, française ou étrangère. Dans le cadre des relations internationales, l'admission en L1, L2 ou L3 peut être obtenue par des échanges ERASMUS ou CREPUC ou autre en fonction des conventions établies entre les établissements.

CONDITIONS POUR REUSSIR

- Autonomie et régularité dans le travail –
- Rigueur et esprit scientifique –
- Curiosité et goût des sciences ...

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://www.u-cergy.fr/fr/formations/schema-des-formations/L/STS.html>

<http://www.u-cergy.fr/espace-lycee>

<http://www.u-cergy.fr/fr/ufr-sciences-et-techniques/lyceens--devenez-etudiants-en-sciences-et-techniques.html>